



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi

Question écrite n° 50775

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur les gisements d'emplois existant dans les associations sportives. En effet, les besoins d'encadrement des pratiques sportives sont potentiellement tres importants : demande d'education sportive pour les enfants, de perfectionnement ou de decouverte pour les adolescents, de pratique dans un but d'entretien physique ou de detente pour les adultes, voir de la recherche de performances pour certains. Les besoins sont immenses. Actuellement, de nombreuses associations sont tres performantes grace au devouement total de leurs responsables qui dans leur oeuvre de benevolat donnent sans compter de leur temps et de leur disponibilite. Mais l'offre d'encadrement est souvent quantitativement insuffisante, aussi le recours a des educateurs professionnels apportant leurs competences peut utilement completer l'action des benevoles sans compter le benefice pour notre pays de la creation de nombreux emplois. Mais les associations sportives ont souvent de faibles moyens administratifs, les collectivites locales doivent les aider sans toutefois se substituer a elles. Pour se faire, la creation du Passe-sport emploi, a l'image du cheque emploi-service dans le domaine des emplois de maison, est une reelle avancee. Ce document a la disposition des employeurs permet de simplifier au maximum les formalites administratives d'embauche. Il repose sur l'action combinee de l'Urssaf - qui coordonne les paiements des cotisations aux differentes caisses - et l'action du reseau jeunesse et sports, qui effectue les taches jusqu'ici accomplies par l'employeur. Actuellement deux experimentations ont lieu en Gironde et dans la Manche, il lui demande s'il est prevu que ce systeme soit generalise, quand, et, sinon s'il est possible de l'experimenter dans le departement de la Seine-Maritime ?

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50775

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2005